



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

COMMUNE DE TARTAS

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 19

Date de convocation : 20/02/2019

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 26 février 2019**

--- o0o ---

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six février, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, LAMOTHE (a procuration pour Mme DEGOS), DUBOS (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), Mme COURROS, M. MARSAN, Mme BRUGAT, MM. LAFOURCADE, GAILLARDET, DUBUN, BRUEY (a procuration pour Mme CHAPUIS), Mmes GARRIDO (a procuration pour M. GOSSELIN), THIEBLIN (a procuration pour M. DUPLA), M. DUCASSE (a procuration pour Mme CELIMON).

Etaient excusés : Mmes DEGOS (a donné procuration à M. LAMOTHE), DARGELOSSE, DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. DUBOS), CHAPUIS (a donné procuration à M. BRUEY), MM. GOSSELIN (a donné procuration à Mme GARRIDO), DUPLA (a donné procuration à Mme THIEBLIN), Mme CELIMON (a donné procuration à M. DUCASSE).

Etaient absents non excusés : M. TAUZIA, Mme DAUGREILH.

Un scrutin a eu lieu, M. DUCASSE a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance A

Délibération n°30

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Ville de TARTAS – Point des actions « Agenda 21 » de l'année 2018

Dans le cadre de l'AGENDA 21, outre les différentes actions inscrites dans le plan de 22 actions, la commune a notamment concrétisé les points suivants :

- Programme DEPAR et ARTEE visant aux économies d'énergies
- Lancement du diagnostic Légionellose pour l'ensemble des bâtiments
- Réunion de travail avec des acteurs locaux sur les circuits courts – producteurs agricoles locaux
- Accueil sur la commune d'une rencontre départementale au dernier trimestre
- Continuité des actions de la démarche ZERO PHYTO avec les services municipaux
- Réunion de travail avec les services du SIETOM pour travailler à la collecte des Déchets sur le site d'OUS PINS et notamment lors des compétitions.
- Rencontres régulières avec les services du SIETOM sur le tri sélectif et la collecte des déchets sur la commune
- Sensibilisation des associations lors de la fête du lac sur le tri sélectif

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.

Envoyé en préfecture le 11/03/2019

Reçu en préfecture le 11/03/2019

ID : 040-214003139-20190226-2019_A30-DE



Sur l'année 2019, un nouveau point sera fait tant dans les services municipaux, qu'avec les associations et habitants de la commune.

Après en avoir délibéré

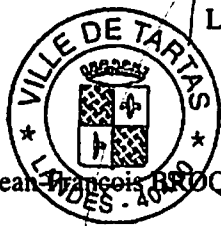
Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

PREND acte des différents points concrétisés dans le cadre de l'AGENDA 21, outre les différentes actions inscrites dans le plan de 22 actions.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.